

FAITS DIVERS

Alertez-nous : 069/889631

17 personnes ont trouvé la mort sur les routes de Wallonie picarde depuis le début de l'année.

lavenir.net

La carte sur www.lavenir.net/pointsnoirs

PECQ

Découverte d'un cadavre dans l'Escaut

Jeu, peu avant 8 h, les services de secours de Wallonie picarde ont été alertés par la police qu'un corps flottait dans l'Escaut le long de la route fluviale à Pecq. Une autopompe et un camion transportant un bateau Zodiac ont été dépêchés sur les lieux. Les pompiers plongeurs ont extrait le corps des eaux à hauteur du nouveau port.

Jeu, après-midi, le parquet de Tournai a précisé que tous les éléments permettaient de converger vers l'hypothèse du suicide. « La victime est une dame née en 1994 qui habite non loin de là », a expliqué Frédéric Bariseau, substitut du procureur du roi de Tournai. ■

Sept nouvelles faillites

WALLONIE PICARDE

Le tribunal de commerce du Hainaut, division de Tournai, a prononcé ce mardi, sept nouvelles faillites.

Les quatre faillites sur avec concernent :

- la s.a. ImmoFlo sise à la rue des Cheminots à Herseaux. Le curateur en charge du dossier est M^e Catfolis ;
- la SCS Sun Pacific Tournai à la rue de la Tête d'or à Tournai. Le curateur est M^e Lefebvre ;
- et les personnes physiques Jean-Luc Marlier à la rue Reine Astrid à Estaimpuis (curateur : M^e Leclercq) et Jean-Pierre Cotton au Grand Chemin à Havinnes (curateur : M^e Brillon). Les trois autres faillites ont été prononcées par citation à comparaitre. Elles concernent :
 - la SPRL Golden Bread sise à la Grand-rue à Mouscron. Le curateur en charge du dossier est M^e Leclercq ;
 - la SPRL ZigZag Liège située au boulevard des Déportés à Tournai (curateur : M^e Gabry) ;
 - et Patrick Cloderée à Pommerœul (rue Arthur cantillon) dont le curateur est M^e Van Mallegheem.

HERTAIN Tribunal correctionnel

Son sang dans la voiture : « d'origine inconnue »

Un français est accusé d'un vol par effraction datée de 2012.

Aujourd'hui, il dit ne pas être venu en Belgique cette fois-là.

Le 30 novembre 2012, peu avant 3 heures, la police est alertée d'un vol en cours dans une station essence Q8 à Hertain. En chemin, l'autorité policière croise une BMW grise tout feu éteint. Un élément suspect qui finira par une course-poursuite, deux balles tirées dans le pneu arrière, un autre véhicule percuté et une personne arrêtée (sur les quatre présentes dans le véhicule). Cela aurait pu aller plus loin si un proche de l'individu arrêté, le frère du prévenu du jour (que nous nommerons Kevin), n'avait pas mentionné à un commissariat français, quelques années après, que celui-ci et son frère avaient été impliqués dans un braquage en Belgique et que Kevin avait été touché par une balle au bras.

Sur les pneus ou plus haut ?

Les deux personnes sont accusées de vol par effraction (une somme d'environ 2 600 €) et de rébellion avec un véhicule pour arme. L'un des policiers avait dû bondir sur le côté au risque de se faire écraser. Kevin, dont du sang a été retrouvé sur la plage arrière du véhicule, est auditionné en 2016.

À la barre du tribunal correc-



La course-poursuite a été jugée « impressionnante ». Seule une personne a été arrêtée.

tionnel de Tournai aujourd'hui, il tient le même discours : « J'en ai fait des conneries dans ma vie mais pas ça. Si ça avait été moi, j'aurais directement avoué, assure l'homme qui a, depuis, démenagé dans le sud de la France. Je ne comprends pas pourquoi mon sang s'est retrouvé là. Je ne connais pas ce véhicule, mais j'ai pas mal réparé des voitures avant. Je ne m'en souviens peut-être pas. »

Un expert médical a pourtant examiné les cicatrices sur le corps de Kevin. « Deux cicatrices sur la jambe droite pourraient éventuellement correspondre à des projectiles, lit le représentant du ministère public. Lors de son audition, le prévenu va dire qu'il ne connaissait pas du tout le véhicule et puis 5 minutes plus tard, il va se ra-

viser en disant qu'il bricole des voitures. De plus, le prévenu a un fameux pedigree : sept condamnations pour vols entre 2007 et 2015 à Lille. »

Kevin fait aujourd'hui opposition d'un jugement qu'on lui avait apposé car il faisait défaut lors de son précédent procès : 15 mois d'emprisonnement que le substitut du procureur du roi compte bien confirmer.

l'élément objectif

« C'est un dossier où il n'y a pas grand-chose, précise l'avocat de la défense. Il n'y a pas de reconnaissance puisque les individus étaient cagoulés sur les images de vidéosurveillance. Le seul élément objectif, c'est le sang. Cependant, et cela est confirmé par deux autres policiers, l'inspecteur a bien tiré dans les

pneus. Il n'y a pas eu aucun de feu ou de débris dans la portière ou dans la vitre. On ne sait pas d'où provient ce sang, mais cela ne veut pas dire d'office qu'il était sur le lieu. C'est d'une origine inconnue. Il y a un doute qui doit lui profiter. Ensuite, on l'accuse de rébellion à cause de la course-poursuite. Mais, s'il avait reçu les balles, il aurait forcément dû être derrière, il n'aurait donc pas pu conduire le véhicule. Pour les deux préventions, je demande donc l'acquiescement. »

L'individu n'est plus en posture de bénéficier d'un sursis simple. Si la justice prononce à son encontre une peine de sursis probatoire, celle-ci devra s'effectuer en partenariat entre la France et la Belgique. Jugement le 25 octobre. ■ **E.S.**

MOUSCRON Tribunal correctionnel

De la prison pour des Vuitton

Un Mouscronnois, Makhdi I., a été condamné cette semaine par un tribunal voisin à huit mois de prison et à une amende de 800 € rapportent ce jeudi nos confrères de *Het Laatste Nieuws*.

Le 12 juin, le jeune homme de 18 ans et trois autres comparses mineurs qui étudiaient au centre d'apprentissage et de travail Athena à Lendeledé ont attaqué un camarade de 15 ans pour lui voler les chaussures Louis Vuitton qu'il portait. Coups de poing et de pieds ont volé...

Pour éviter d'autres problèmes, la victime n'a pas demandé d'indemnisation tandis que le juge a prononcé la moitié de la peine sous conditions lit-on toujours.



Quatre jeunes dont un Hurlu ont frappé un jeune de 15 ans pour lui voler ses chères chaussures.

Concernant les trois auteurs plus jeunes, ils devront rendre des comptes prochainement au tribunal pour mineurs. ■ **T.T.**

TOURNAI



Les honneurs pour Henri et Pierre

Mardi soir, deux membres du cercle des vétérans des pompiers de Tournai ont été décorés de la plus haute distinction de la Ville de Tournai : la médaille du Grand Potier. Henri et Pierre Mercier, deux frères, ont été récompensés pour services rendus à la population. Henri Mercier, né le 19 mars 1930, est entré au corps comme pompier volontaire le 1^{er} janvier 1952. Il y a officié jusqu'au 1^{er} avril 1990 et est vétérinaire depuis ce jour. Pierre Mercier fut pompier durant près de 41 ans (entré au corps le 1^{er} juin 1956 et sorti le 31 mai 1997).

LEUZE-EN-HAINAUT

La liste PS, remaniée, est désormais validée

L'arrêt définitif des listes des différents candidats aux élections communales



nika. Pas de changement donc pour les 22 autres colistiers, qui restent à leur place sur une liste validée ce jeudi.

TOURNAI

La Ramdam avant le Ramdam

Le 11 octobre, « Niet Schieten », le nouveau Stijn Coninx, sera projeté à Imagix en séance de lancement

NIET SCHIETEN



tes belges, Stijn Coninx, réalisateur, entre autres, de Daens (1992), Sœur Sourire (2009) ou Marina (2012). « Le comité a été bouleversé quand le film s'est terminé », nous confie le président Jean-Pierre Winberg.

Le metteur en scène sera présent à

est intervenu hier après-midi (16 h). Deux jours après l'irrégularité constatée dans l'équipe socialiste, qui reprenait une femme de nationalité indonésienne, une solution a pu être trouvée. La douzième place sur la liste sera occupée par Ariana Lignier, une habitante de Blicquy âgée de 34 ans, qui remplace numériquement Sari Zhat-

Embarras du choix

« Deux candidates s'étaient initialement proposées pour succéder à M^{me} Zhatnika et M^{me} Marianne Borgies, vingtième sur notre liste, était prête à laisser sa place à l'une de ces dames, mais ce n'était plus possible à ce jour, la liste ayant été déposée le 13 septembre » précise le chef de file Christian Ducattillon. ■

P.-L.C.

du Ramdam festival. L'équipe du film sera présente.

D'abord annoncée le 16 octobre, la séance de prélancement de la neuvième édition du Ramdam festival aura lieu le jeudi 11 octobre à 20 heures au cinéma Imagix. Le comité de sélection a retenu pour cette soirée le film flamand « Niet schieten », tiré du livre de David Van de Steen, un survivant de l'attaque des Tueurs du Brabant et Anémie Bulté. Ce long-



L'affiche de *Niet schieten*, le film de Stijn Coninx qui a notamment été tourné à Alost.

métrage coproduit par Les Films du fleuve des Frères Dardenne est l'œuvre d'un des grands cinéas-

Tournai, accompagné d'une partie du cast, qui compte le fidèle Jan Decler (Koko Flanel, Daens, Sœur Sourire...), un habitué du festival du film qui dérange, et Viviane de Mynck. *Niet schieten* (« Ne tirez pas ») démarre avec l'attaque le 9 novembre 1985 du supermarché Delhaize à Alost. David Van de Steen est alors âgé de neuf ans. Gravement blessé et orphelin (ses parents et sa sœur ont été tués), David sera alors recueilli par ses grands-parents qui tenteront, malgré le deuil et les nombreuses questions restées sans réponses, de lui donner un avenir. ■ P.I.

Un vol de câbles perturbe le trafic entre Bruxelles et Paris

ATH ♦ Un vol de câbles commis sur la ligne à grande vitesse qui relie Bruxelles avec la frontière française, à hauteur d'Ath, dans la nuit de mercredi à jeudi, a engendré des perturbations de la circulation ferroviaire jeudi matin. Les retards se sont d'abord élevés à 1520 minutes, mais

ils ont ensuite augmenté avec la hausse du trafic des trains durant la matinée, comme avait prévu le porte-parole d'Infrabel, Frédéric Sacré. Les retards touchent tous les trains circulant sur la ligne à grande vitesse reliant les capitales belge et française, dans toutes les directions, indique M. Sacré.

QUEVAUCAMPS/COMINES

Deux radars tronçons

Quatre radars tronçons seront prochainement installés le long des routes wallonnes, a annoncé jeudi le ministre wallon de la Mobilité, Carlo Di Antonio (cdH). Deux le seront en Wallonie picarde: un sur la N58 à Comines-Warneton et un autre sur la N527 à Quevaucamps. Les radars tronçons permettent de contrôler la vitesse sur une section de route plutôt que sur un point précis, sécurisant ainsi un large tronçon en y

encourageant la diminution de la vitesse alors qu'en Wallonie, 30 % des accidents mortels sont causés par une vitesse excessive ou inadaptée. Leur implantation est organisée uniquement dans ou à proximité d'une zone à risque ou particulièrement accidentogène, requérant une limitation de vitesse cohérente et justifiée, a précisé le ministre selon qui tous les radars tronçons seront systématiquement annoncés et signalés. ■

EN BREF

♦ RAMECROIX

Vol dans un commerce

Mercredi peu après 17 h 45, deux personnes se sont introduites dans la boulangerie de la place de Ramecroix alors que la patronne se trouvait dans la partie privée. Quand la sonnette a retenti, la dame s'est dirigée vers le magasin pour aller servir le client,

mais à sa grande surprise, elle a entendu le bruit de la porte en bois qui sépare le magasin de la partie privée. La victime s'est dirigée vers cette porte et, par la vitre, elle a aperçu une personne se relever et sortir avec son complice qui était en train de vider la caisse enregistreuse. La somme d'argent dérobée n'a pas été précisée.

Avis de décès

MARQUAIN - TOURNAI

✠

La tristesse de son départ ne doit pas nous faire oublier le bonheur de l'avoir connu.

Jeanine LOUCHEUR, son épouse;
Jacques et Bernadette HAGUE-GILLEMAN, ses beau-frère et belle-sœur;
Frédéric et Virginie GOFFIN-HAGUÉ, sa filleule,
Alexis et Maxence,
Jean-François et Perrine DURANT-HAGUÉ,
Charline et Flavie,
ses neveux, nièces,
petits-neveux et petites-nièces;

Et la famille ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de



Roland PONTHEIU

époux de Jeanine LOUCHEUR

né à Ramegnies-Chin le 4 janvier 1932 et décédé à Tournai le 18 septembre 2018.

Les funérailles seront célébrées en l'église St-Amand à Marquain, le lundi 24 septembre 2018 à 9 heures 30.

Réunion à l'église.

L'offrande servira de condoléances.

Selon la volonté du défunt, son corps sera incinéré et les cendres déposées au columbarium du cimetière de Marquain.

Dans l'attente des funérailles, Roland repose au funéraire Fernand Ladavid, chaussée de Douai, 18 à Tournai. Visites de 11 à 19 heures.

La famille remercie de tout cœur la direction et le personnel des Myosotis ainsi que le docteur Gaël Vandermeiren.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

7500 Tournai, rue du Viaduc, 52.

Pompes funéraires
Fernand LADAVID 069 22 08 87
TOURNAI

Un espace de souvenir ouvert à tous pour toujours

inmemoriam.be

Camet de condoléances sur www.inmemoriam.be

DERGNEAU

✠

Marcelle TRUC-CAMBRON, son épouse;
Bruno TRUC,
Sébastien, Solange, Timothée,
Anne-Marie TRUC,
Bastien, Vincent et Bérénice, Louise VERDOOT
François TRUC,
Pierre et Karine TRUC-BOURGOING,
Antoine, Céline et Simon, Marine et Raphaël,
Thérèse et Christophe VERCRUYSSÉ-TRUC,
Emilien, Anna, Noémie,
Hélène et David VALLEÉ-TRUC,
Adèle, Quentin, Félix, Gaspard,
ses enfants, beaux-enfants et petits-enfants;
Ambre et Côme VERDOOT,
Elise et Louis LADSOUS, ses arrière-petits-enfants;
Madeleine et Pol BONMARIAGE-TRUC,
Janine TRUC-BATTISTONI,
Rosa TILMAN-CAMBRON,
Marie-Thérèse DANTINNE-CAMBRON,
ses sœur, beau-frère, belles-sœurs et cousine;
Ses filleules, neveux et nièces
Et toutes les familles apparentées
ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de



Monsieur Jean TRUC

époux de Madame Marcelle CAMBRON

né à Athus le 22 février 1928 et décédé à Dergneau le 19 septembre 2018.

Les funérailles seront célébrées en l'église Saint-Servais à Dergneau le samedi 22 septembre 2018 à 11 heures.

Réunion à l'église.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Jean ne souhaitait ni fleurs, ni couronnes mais préférerait qu'en sa mémoire un don soit versé à la Fraternité Saint-Paul pour l'aide au développement sur le compte BE93 0000 1973 6567 avec la communication « En souvenir de Jean TRUC ».

La famille remercie toutes les personnes qui témoigneront leur sympathie.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Centre funéraire
André VANHOLE Frasnes 069 86 78 04
Templeuve 069 35 20 19
www.vanhole.com